



Hugo Sigouin-Plasse

Directeur principal

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 4 novembre 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène dans le réseau d'Énergir (« Projet »)

Notre dossier : 312-00971

Dossier Régie : R-4165-2021

Chère consœur,

Par la présente, Énergir formule une objection au dépôt de la lettre du ROEE de ce jour (« Lettre »), laquelle fait suite à la réponses d'Énergir (B-0029, « Réponse ») aux commentaires formulés par le ROEE (B-0016, « Commentaires »).

Énergir soumet que la Lettre, par laquelle le ROEE s'octroie unilatéralement un droit de réplique, doit être jugée irrecevable.

Tout d'abord, la Régie a décidé de traiter le présent dossier par voie de consultation. Ainsi, le ROEE ne détient pas de statut d'intervenant formel au dossier et, à titre de personne intéressée, le ROEE a pleinement eu l'occasion de se faire entendre.

Ensuite, dans sa Réponse, Énergir s'est scrupuleusement concentré sur le contenu des Commentaires du ROEE, en s'attardant notamment sur l'absence de relation entre les principes et intérêts que celui-ci prétend défendre, tel qu'énumérés aux pages 2 et 3 de ses Commentaires, et les positions avancées dans ces mêmes Commentaires. Ayant jugé important d'énumérer ces intérêts et principes dans ses Commentaires, le ROEE ne peut certes pas prétendre avoir été pris par surprise en raison du fait qu'Énergir a cru nécessaire de s'y attarder dans sa Réponse. Il appartenait au ROEE de bien établir une telle relation à la première occasion. Avant le dépôt de la lettre du ROEE de ce jour, la Régie avait tout en main pour juger si les arguments formulés par Énergir dans sa Réponse sont, ou non, justifiés à la lumière des Commentaires du ROEE.



- 2 -

Dans les circonstances, Énergir soumet respectueusement que l'octroi d'un droit de réplique au ROÉÉ, enverrait un mauvais signal quant aux respects des procédures et échéances fixées par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb